



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR



ASSISTANT PARTAGE

Discipline médicale : Endocrinologie Diabétologie Nutrition

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand. La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Médecine Interne - unité de diabétologie endocrinologie nutrition

Pôle de rattachement : pôle médecine A (cardiologie-médecine interne-SSIAD-HAD)

Chef de service : Dr Philippe WALKER ; 0248484942 ; philippe.walker@ch-bourges.fr

Responsable de l'Unité Fonctionnelle : Dr Philippe WALKER ; 0248484942 ; philippe.walker@ch-bourges.fr

Composition de l'équipe médicale : 1 PH temps plein ; 1 PH temps partiel ; 1 praticien attaché associé

Nombre de lits : 18 dont 5 lits de semaine

Nombre de places : 5 autorisés en HDJ SSR en attente de financement

RCP thyroïde sur place mensuelle : discussion de dossiers ne relevant pas de recours, avec chirurgiens ORL, endocrinologues

Staff mensuel de bibliographie, cas complexes, actualités

Staffs hebdomadaires de formation des internes, FFI, DFMS et des externes

Programme d'ETP autorisé pour la prise en charge des personnes diabétiques

4. Présentation du service du CHU de Tours Chef de service CHU de Tours
Nom du service : Médecine interne Pôle de rattachement : Médecine Chef de service : Pr François MAILLOT, francois.maillot@univ-tours.fr , 0247473715 Composition de l'équipe médicale (pour la discipline EDN) : 1 PU-PH, 4 ETP PH, 1 CCA Nombre de lits 12 Nombre de places (HJ) : 3 Plateau technique : télésurveillance glycémique, rétinographie, calorimétrie indirecte, composition corporelle, Autres : équipes mobiles de nutrition et de diabétologie, centre spécialisé obésité
5. Missions confiées
Prise en charge diagnostique et thérapeutique des pathologies de la spécialité pour une population adulte.
6. Les compétences à développer
Pour l'assistant, c'est une acquisition d'expérience clinique large en diabétologie, en nutrition et en endocrinologie comprenant le suivi de pathologies diverses.
7. L'organisation de la permanence des soins
- Dans l'établissement d'accueil : participation à l'astreinte opérationnelle - Au CHU de Tours : astreinte opérationnelle d'endocrinologie-diabétologie
8. Les valences (enseignement/ recherche)
Participation à l'enseignement des internes, service agréé
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
Accès aux consultations externes Service de la bibliothèque avec accès à de nombreuses revues de la spécialité Présidence du CLAN qui accueille le CLAN du CH de St Amand-Montrond Présidence de l'Association CAMEL avec 2 programmes ETP autorisés (diabète adulte et obésité, 1 en cours de demande obésité enfant-adolescent) Le projet d'établissement 2016-2020 prévoit la création d'un service d'endocrinologie-diabétologie-nutrition situé au 4 ^{ème} étage avec une capacité d'hospitalisation complète de 24 lits et 5 places autorisées d'hôpital de SSR affections métaboliques. Parallèlement, le service s'inscrit dans le cadre du GHT.
10. Logement par l'établissement d'accueil
OUI
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Nomination possible sur poste de praticien hospitalier
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera la CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
OUI
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
Coopérations fortes existantes dans le cadre régional; avis spécialisés conférences hospitalo-universitaires